

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 JUILLET 2024 – Séance ouverte à 18h03

L'an deux mil dix vingt-quatre et le deux juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, le vingt-quatre juin 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Etaient présents : MM. BESSON C, CHIABOT C, DIAZ F, DORIS P, GOBBO Y, GRITTI C, JACOLIN S, MASNADA C, MEDAVIT G.

Mmes CHATELAIN ML, DORIS N, USAL C.

Etaient excusés : MM. SIONNET H, MARTIN C.

M. Patrick DORIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

TARIF CANTINE 2024-2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil l'augmentation du prix d'achat du repas pour l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du repas et de la pause méridienne à 7,20€ pour l'année 2024-2025. Les tarifs du périscolaire restent à 1€ le matin et 4.70€ le soir.

APPROBATION DE LA CONVENTION 2024 DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE METROPOLITAIN D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Monsieur le Maire expose au membre du Conseil Municipal la nécessité de signer la convention 2024 préparée par Grenoble-Alpes Métropole. La commune de St Pierre de Mésage étant non réservataire de logements et reconnue de niveau 1, il n'y a pas d'impact budgétaire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

ADHESION AU SERVICE COMMUN DE PROTECTION DES DONNEES PROPOSEE PAR GRENOBLE-ALPES METROPOLE.

Monsieur le Maire expose au membre du Conseil Municipal les obligations du RGPD (règlement général sur la protection des données) et l'intérêt pour la commune d'adhérer au service commun dédié de Grenoble-Alpes Métropole.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service commun.

QUESTIONS DIVERSES

- Participation citoyenne. Une présentation est prévue en septembre 2024,
- Démenti publié dans le journal suite à l'article de soutien des maires au député erroné.
- Remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente à prévoir.

SEANCE CLOTUREE A 19H05

